

CONTRAT PAINS / PATES

Le présent contrat est conclu entre :

Mr COHENDY Didier **Paysan Boulanger Bio**
68 Route de Clémensat 63540 ROMAGNAT
Tél. 06.67.95.11.90. E-mail : mcasolari@free.fr

Et

M/Me Prénom
Adhérent de l'AMAP de
Adresse
Code Postal Ville
Tél. E-mail

Le présent contrat est passé pour l'acquisition d'un certain nombre de produits de la ferme de Mr COHENDY Didier Agriculteur.

L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la chartre de l'AMAP.

Il approvisionnera régulièrement les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la chartre, au cahier des charges de l'agriculture biologique.

L'adhérent s'engage à respecter la chartre, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP.

CONTRAT PAINS / PATES

Le présent contrat est conclu entre :

Mr COHENDY Didier **Paysan Boulanger Bio**
68 Route de Clémensat 63540 ROMAGNAT
Tél. 06.67.95.11.90. E-mail : mcasolari@free.fr

Et

M/Me Prénom

Adhérent de l'AMAP de

Adresse

Code Postal Ville

Tél. E-mail

Le présent contrat est passé pour l'acquisition d'un certain nombre de produits de la ferme de Mr COHENDY Didier Agriculteur.
L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte de l'AMAP.
Il approvisionnera régulièrement les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la chartre, au cahier des charges de l'agriculture biologique.
L'adhérent s'engage à respecter la chartre, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP.

[illegible]